



Rapporteur : Mme BOUTON

33 - Insertion

Projet d'évaluation qualitative des attentes des habitants et usagers du Centre social de Fougères suite au contexte de pandémie - Familles actives au centre social de Fougères - FAST Insertion 2022

Le lundi 17 octobre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. SOHIER (pouvoir donné à M. COULOMBEL)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Dans le cadre de ses activités, le centre social "Familles actives" s'interroge sur les effets de la crise sanitaire sur la population, notamment la plus fragile et sur de nouveaux besoins qui en découleraient.

Il semble que la période de pandémie et les confinements aient eu des effets non-négligeables sur les psychismes, les rapports sociaux entre les personnes et sans doute sur la manière de "faire société". Il en ressort pour les professionnels le besoin de comprendre ces éléments pour adapter leurs pratiques professionnelles.

Ainsi, le centre social souhaite mettre en oeuvre une démarche de recherche avec l'aide d'un cabinet de psychosociologie afin de poser un diagnostic sur les nouvelles attentes de la population, de partager ces constats avec les partenaires, dont les professionnels du CDAS, pour bâtir collectivement des réponses adaptées aux besoins mis en lumière, notamment sous l'angle d'actions collectives de prévention sociale.

Ainsi, la recherche va consister à :

- mettre en récit le vécu, les ressentis relatifs à la période de crise sanitaire ;
- mettre en valeur une élaboration de ce qui s'est passé pour chacun pendant cette période sous l'angle avant / après ;
- mettre en valeur les besoins et attentes des personnes.

Le cabinet de recherche s'appuiera sur des entretiens individuels et des temps d'échange collectifs avec des habitants, mais aussi avec les partenaires locaux.

Le centre social étant un partenaire privilégié de l'agence départementale, leur démarche paraît très pertinente afin de pouvoir bénéficier des apports de cette recherche et de bâtir des nouvelles réponses collectives en matière d'accompagnement social.

Après analyse de la demande par les services, il est proposé à la Commission permanente de statuer sur l'octroi d'une participation de 1 000 € au bénéfice de Familles actives au centre social de Fougères. En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet, le Département se réserve le droit de récupérer totalement ou partiellement la subvention versée.

Décide :

- d'attribuer une participation à hauteur de 1 000 €, au titre du Fonds d'action sociale territorialisée (FAST Insertion), à l'association Familles actives au centre social de Fougères pour le projet d'évaluation qualitative des attentes des habitants et usagers du centre social de Fougères suite au contexte de pandémie ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Familles actives au centre social de Fougères, relative à ses actions en faveur de l'insertion, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 19 octobre 2022

ID : CP20220763